

Le 6 décembre 2021

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 6 décembre 2021 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-219

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés 2021-220

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 novembre 2021 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions ont été posées par rapport à la lettre adressée aux élus municipaux concernant l'écoulement de purin dans la route Miville. Le maire donne des précisions concernant les procédures à suivre lorsqu'un tel événement se produit.

Des questions ont aussi été soulevées par rapport à la SODISPA.

Rés 2021-222

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et résolu de renouveler l'adhésion à la FQM pour l'année 2022 au montant de 2 751.20\$ taxes incluses.

Rés 2021-223

**SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2022**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi, à l'exception de la séance de septembre qui se tiendra un mardi, et à 19 : 00 heures :

10 janvier	7 février	7 mars	4 avril
2 mai	6 juin	4 juillet	1 <sup>er</sup> août
6 septembre	3 octobre	7 novembre	12 décembre

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2022-001 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES 2022**

Il est par la présente, donné avis de motion par le conseiller Richard Côté, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-001 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2022.

Rés.2021-224

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2022-001 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES 2022**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est pris note du dépôt du projet de règlement pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2022. Celui-ci est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité et au bureau de celle-ci.

- Rés.2021-225 **TAUX D'INTÉRÊT 2022**  
Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu que le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 2022 soit fixé à 10%.
- Rés. 2021-226 **DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**  
Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et pris note du dépôt du registre public des déclarations des élus pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2021 et il est pris note que tous les élus ont signé cette déclaration en bonne et due forme.
- Rés. 2021-227 **RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX 2022**  
Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que la rémunération pour l'année 2022 et les années subséquentes soit établie comme suit : la rémunération au début de chaque année sera majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par Statistique Canada pour la période du mois de septembre de l'année, plus 0.5% avec un minimum de 2% et un maximum de 4%. Donc, pour l'année 2022, la majoration est établie à 4 %.
- Rés. 2021-228 **DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL 2022-2025 DE LA COMMISSION SCOLAIRE CÔTE-DU-SUD**  
Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est pris note du dépôt du plan triennal 2022-2025 de la commission scolaire Côte-du-Sud et les élus sont avisés de déposer leurs commentaires au plus tard le 25 janvier 2022.
- Rés. 2021-229 **TRANSFERT RÉSERVE FINANCEMENT RRL**  
Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu d'effectuer un transfert budgétaire d'un montant de 45 300\$ du surplus accumulé non affecté au poste de Revenus perçus d'avance MTQ dû au remboursement de la subvention sur 10 ans plutôt que sur 20 ans.
- Rés. 2021-230 **CONFIRMATION DES SIGNATAIRES**  
Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que les signataires du compte bancaire de la municipalité soient M. Mario Leblanc, maire, Mme Karine Godbout, conseillère municipale et Mme Alexandra Dupont, directrice générale et que tout autre signataire préalablement autorisé soit annulé.
- Rés. 2021-231 **DÉPÔT DES AUDITS DE NON-CONFORMITÉ SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**  
Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu que les audits de non-conformités sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation produits par la Commission Municipale du Québec soient déposés à la présente séance.
- Rés. 2021-232 **RISTOURNE MMQ**  
Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu que la municipalité prenne note du dépôt de sa part de ristourne pour l'année 2020 au montant de 3 367\$.
- Rés. 2021-233 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS TECQ 2019-2023**  
Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu d'accepter la proposition de la firme WSP pour réaliser le mandat suivant, au coût de 13 500\$ plus taxes, dans le cadre du TECQ 2019-2023 pour l'année 4 du programme :
- Relevé topographique pour l'ensemble des segments suivants (incluant aménagement des résidents, topographie du secteur, etc.) :

- Route 204 : tronçons 003, 004, 005, 008, 009, 010 et 011
- Rue du Foyer Nord : tronçons 055, 056 et 058
- Rue de l'Église : tronçon 085
- Rue Elgin Sud : tronçon 101
- Plan montrant les services existants en plan et en profil
- Permission de voirie au MTQ pour travaux sur la route 204 (si requis);
- Plans et devis des travaux projetés;
- Estimation des travaux;
- Appel d'offres et analyse des soumissions;
- 1 rencontre explicative

Rés. 2021-234

**DÉPÔT MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION AQUEDUC**

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et résolu les membres du conseil municipal ont pris connaissance du plan d'intervention, qu'il l'accepte et qu'il autorise WSP à le transmettre au MAMH.

Rés. 2021-235

**FERMETURE HIVERNALE DE LA ROUTE À AMABLE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons des traverses qui ne sont pas ouvertes en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons assurer la sécurité des personnes qui veulent utiliser lesdites traverses même s'il n'y a pas d'entretien de la part de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et résolu que le conseil municipal autorise le responsable des travaux publics à fermer la route à Amable à la circulation dont la période de fermeture sera à la discrétion du contremaître des travaux publics.

Rés. 2021-236

**ADOPTION BUDGET RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS L'ISLET-SUD**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le budget de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de L'Islet-Sud indiquant des revenus de 647 735.00\$ et des dépenses de 647 735.00\$.

CONSIDÉRANT QUE notre participation est au montant de 250 384.46\$ et que les dates de versements sont les suivantes: le 10 janvier 2022, le 11 avril 2022, le 11 juillet 2022 et le 12 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Godbout, appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et résolu que le budget 2022 de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Islet-Sud soit adopté, indiquant des revenus de 647 735.00\$, des dépenses de 647 735.00\$ et notre participation au montant de 250 384.46\$.

**DÉPÔT LETTRE MME CÉCILE LIZOTTE – PURIN ROUTE MIVILLE**

Il est pris note du dépôt de la lettre de Mme Cécile Lizotte concernant le déversement de purin sur la route Miville.

Rés. 2021-237

**DEMANDE D'ANALYSE DU SITE D'ENFOUISSEMENT RIGDLS**

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités membres de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud ont reçu une lettre du Ministère des Affaires Municipale et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH mentionne à la municipalité que ses états financiers respectifs pour l'exercice clôt le 31 décembre 2020 comportent une opinion avec réserve;

CONSIDÉRANT QU'un organisme inclus dans notre périmètre comptable, la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud en ce sens, n'a

pas réévalué le passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE cet événement pourrait entraîner des ajustements dans les états financiers de notre municipalité et ne dévoile pas une image fidèle, ce qui est perçu négativement par les marchés financiers;

CONSIDÉRANT QU'une telle situation mine la confiance des investisseurs et peut donc se traduire par une hausse des coûts d'emprunt pour l'organisme en défaut, mais également pour l'ensemble des organismes municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la lettre du MAMH a été écrite le 4 octobre 2021 et que le ministère demande de prendre les mesures nécessaires pour que les états financiers des exercices clos le 31 décembre 2021 présentent une image fidèle et conforme aux Normes comptables pour le secteur public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile demande à la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud d'entreprendre des démarches pour effectuer la réévaluation du passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile propose à la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud de faire une demande d'extension des délais pour effectuer les travaux exigés;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile suggère à la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud de faire une demande de soutien financier au Gouvernement du Québec pour effectuer les travaux exigés;

Rés. 2021-238

**AUTORISATION GENEVIÈVE/BIANKA DÉPÔT MADA**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que mesdames Bianka Viel et Geneviève Flamand soient toutes deux autorisées à déposer au Secrétaire des aînés le rapport final du renouvellement de la MADA.

Rés. 2021-239

**ENTRETIEN DU SENTIER AU PARC PLACE DE LA FRATERNITÉ**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu d'autoriser Mme Doris Bélanger et M. Jean-Pierre Gaudreau à déneiger une section du sentier au parc Place de la Fraternité pour la saison hivernale 2021-2022, du 6 décembre 2021 au 31 mars 2022 inclusivement, qu'un contrat soit signé entre ces derniers et la municipalité de Saint-Pamphile, représentés par le maire, M. Mario Leblanc et la directrice générale, Mme Alexandra Dupont, et qu'un montant forfaitaire de 1 500\$ soit alloué au contractant pour la durée du contrat.

Rés. 2021-240

**CONFIRMATION D'EMPLOI – TECHNICIENNE EN LOISIRS SPORTIFS ET CULTURELS**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et résolu que Mme Geneviève Flamand soit affectée au poste de Technicienne en loisirs sportifs et culturels. Le salaire de l'employée sera celui décrit à l'échelon 1 de sa catégorie d'emploi et les autres bénéfices de l'emploi seront ceux décrits dans le document décrivant ceux-ci pour les employés à temps plein de la municipalité. L'application du nouveau titre de Mme Flamand est effective à partir du 6 décembre 2021 et aucune période de probation s'applique, puisque Mme Flamand est à l'emploi de la municipalité depuis juin 2021.

Rés. 2021-241

**APPEL DE CANDIDATURES – GÉRANT D'ARÉNA**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que la municipalité aille en appel de candidatures pour combler le poste de Gérant d'aréna et qu'elle mandate le C.A.R.E. à effectuer tout le processus de sélection en collaboration avec la municipalité.

Rés. 2021-242

#### **RAPPORT SUR LES PERMIS**

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivant soit par la présente accepté :

Steve Pelletier	Rampe galerie, cabanon tôle
Marcel Dubé	Cuisine, réno. intérieures

Rés. 2021-243

#### **RETOUR – DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN MME CHANTAL ROBICHAUD**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault, avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la municipalité accorde de vendre à Mme Chantal Robichaud une partie de terrain du cadastre 6 299 154 appartenant à la municipalité, ayant 100pi de frontage par 150pi de profondeur, d'une superficie de 15 000pi<sup>2</sup>, borné à l'Est par le cadastre 5 868 323, aux conditions suivantes :

- La municipalité devra entreprendre des travaux d'arpentage afin d'effectuer une division cadastrale dudit terrain. Les travaux seront entrepris lorsque la municipalité recevra une confirmation écrite de Mme Robichaud qu'elle s'engage à acheter le terrain décrit ci-haut. Les frais d'arpenteurs et tous frais relatifs à la division cadastrale seront facturés à Mme Robichaud;
- Les frais de notaire pour la vente du terrain seront de la responsabilité de Mme Robichaud;
- Considérant que les services d'aqueduc et d'égouts ne sont accessibles que par une servitude qui devra être établie entre Mme Robichaud et son voisin, au 380, rue de l'Église, si tel est le désir de l'acheteuse :
  - le coût du terrain est établi en fonction du coût des terrains du nouveau développement, Phase 2, soit de 1.07\$ du mètre carré excluant les services, pour un total de 1 500\$;
  - la municipalité n'est pas responsable du branchement des services sur les terrains privés.
  - la municipalité n'est pas responsable des démarches de l'obtention de la servitude de l'acheteuse ni des frais reliés.

Rés. 2021-244

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 60, RUE DE L'ÉGLISE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu d'accepter la recommandation du CCU dans les demandes de dérogations mineures dans le dossier du 60, rue de l'Église :

La première dérogation consiste à régulariser l'occupation du bâtiment principal au 60, rue de l'Église, lot 5 868 176 dont la marge de recul arrière est de 0.00 mètre au lieu de la marge réglementaire de 2 mètres;

La deuxième dérogation est pour rendre conforme les galeries et balcon situés à 0.63 mètre de la limite sud-ouest au lieu de la marge latérale réglementaire à 2 mètres;

La troisième dérogation régularise les galeries et balcons situés à 0.97 mètre de la limite latérale nord-ouest au lieu de la marge de recul latérale de 2 mètres pour cette zone;

La quatrième dérogation consiste à régulariser la rampe d'accès localisée à 0.65 mètre de la limite latérale sud-ouest au lieu de la marge réglementaire de 2 mètres.

Rés. 2021-245

**DEMANDE DE CONTRIBUTION OFFICE DU TOURISME – QUAD & MOTONEIGE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que la municipalité de St-Pamphile accepte de verser une contribution de 2 000\$ pour les campagnes de promotion 2022, à l'endroit de 1 000\$ chaque pour le Quad et la Motoneige.

Rés. 2021-246

**DEMANDE DE CONTRIBUTION OFFICE DU TOURISME – PUBLICITÉS AUTOROUTE 20**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu que la municipalité de St-Pamphile renouvelle son entente d'achat de publicités sur le panneau publicitaire numérique situé sur l'autoroute 20, à raison de 10 publicités par année pour un total de 7 500\$, soit 2 500\$ par année, pendant trois ans, aux conditions suivantes :

- L'entente sera effective pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.
- La facturation des publicités se fera sans frais administratifs;
- La municipalité fournira ses publicités et son graphisme;
- La municipalité pourra en faire bénéficier le Défi Vélo Pierre Daigle, la SODISPA, le Festival du Bûcheux et tous les organismes et comités de la municipalité.

Rés. 2021-247

**CONFIRMATION D'EMPLOI – RESPONSABLE DE L'URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu que Mme Pascale Pelletier soit engagée à titre de responsable de l'urbanisme et d'inspecteur municipal. Le salaire de l'employée sera celui décrit à l'échelon 1 de sa catégorie d'emploi et les autres bénéfices de l'emploi seront ceux décrits dans le document décrivant ceux-ci pour les employés à temps plein de la municipalité. Mme Pelletier entrera en fonction le 13 décembre 2021 et sera assujettie à une période de probation de 6 mois. Il a aussi été convenu que Mme Pelletier aurait droit à l'augmentation de salaire annuelle, soit du 4% autorisé pour l'année 2022, lorsque la période de probation sera terminée.

Rés. 2021-248

**RENOUVELLEMENT – ADHÉSION TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches pour l'année 2022 au montant de 517.39\$ taxes incluses.

Rés. 2021-249

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2021 soit par la présente accepté et que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de novembre 2021 au montant de 275 250.78\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, directrice générale

Rés. 2021-250

**LETRE D'APPUI – PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT QUÉBEC – FESTIVAL DU BÛCHEUX**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu unanimement que la municipalité accepte

d'appuyer le Festival du Bûcheux de Saint-Pamphile pour le Prix Hommage Bénévolat Québec.

Rés. 2021-251

**AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu que la présente assemblée soit ajournée au lundi 20 décembre 2021 à 19 h pour l'adoption du budget 2022. Il est 20 h 28.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale